

Crise sanitaire : quels impacts, quelles actions, quelles envies pour demain ?

1. Comment est **gérée la crise sanitaire** dans votre pays ?
 - a. Pour faire face à la crise politique et sanitaire, un gouvernement fédéral minoritaire (trois partis, MR, VLD, CD&V, pour 38 sièges sur 150 à la Chambre) bénéficiant de pouvoirs spéciaux a obtenu la confiance du Parlement en mars dernier. Celui-ci a tant bien que mal essayé d'accompagner et de recadrer ce gouvernement en adoptant une série de dispositions essentiellement sociales pour faire face au plus pressé en essayant de soulager le personnel soignant et de protéger les populations les plus à risque. L'objectif annoncé : aplatir la courbe de la pandémie pour permettre aux hôpitaux de répondre aux besoins de soins des personnes malades.
C'est le Conseil national de sécurité qui, dans un premier temps, a défini les priorités sanitaires pour garantir la sécurité en période de crise sanitaire. Composé de la première ministre/des vices-premiers ministres/des ministres de la justice, de la défense nationale, de l'intérieur, des affaires étrangères/des représentants des services de renseignement, il a communiqué ses décisions à la population, tous les 15 jours environ. Parallèlement, chaque jour à 11h, une conférence de presse du Centre interfédéral Covid-19 informe la population sur l'évolution de la pandémie en Belgique : le nombre de nouveaux cas, d'hospitalisation, de personnes admises aux soins intensifs, de décès et de guérisons.
 - b. Les mesures prises dans notre pays ne sont pas très différentes des directives prises par de nombreux pays. Comme partout, elles ont paralysé la Belgique sur le plan culturel, social, économique et politique : dès le 18 mars midi, le confinement de la population a été rendu obligatoire, le télétravail est devenu la norme, les commerces non essentiels ont été fermés ainsi que les écoles, les administrations publiques, les crèches, les associations mais aussi les consultations des médecins généralistes et spécialistes. Les opérations chirurgicales non urgentes ont été différées dans les hôpitaux ...
 - c. Le gouvernement s'est fait épauler par un groupe d'experts (GEES) qui a orienté les mesures de déconfinement progressives adoptées par le Conseil National de Sécurité à partir du 24 avril. Le déconfinement a débuté le 2 mai. Il s'effectue par étape. Ce 29 mai, la plupart des commerces ont repris leurs activités, les écoles seront accessibles à tous les élèves, à partir du 2 juin. Aucune décision ne concerne actuellement le secteur culturel et socioculturel.
 - d. La crise sanitaire a révélé un certain nombre de manquements graves et d'aberrations renforçant l'image d'un gouvernement inapte à faire face rapidement à l'évolution de la pandémie (« affaire » de l'approvisionnement en masques, en médicaments, en tests, situation critique des maisons de repos, communication souvent contradictoire, mesures incohérentes...), plus soucieux de la relance économique que de la sécurité ou du bien-être de ses citoyens, du respect de certaines libertés constitutionnelles fondamentales, (limitation des déplacements, Tracking,...) ou encore de l'organisation

de la solidarité « abandonnée » aux pouvoirs locaux, aux associations ou aux individus.

- e. Alors que la crise sanitaire semble aujourd'hui sous contrôle, c'est la crise économique et sociale qui retient aujourd'hui toute l'attention de l'opinion publique et du monde politique : constitution urgente d'un gouvernement fédéral de plein exercice (avec la perspective possible d'un passage par les urnes au mois d'octobre prochain), élaboration d'un plan de relance, repositionnement du monde patronal et syndical par rapport aux conséquences de la crise,...

2. Quelles sont **les inégalités majeures** ou les problématiques principales mises en exergue par la crise sanitaire dans votre pays ?

- a. Les populations les plus touchées sont aussi les plus fragiles, les plus précarisées face à la crise : personnes sans-abris, migrant.e.s, personnes âgées isolées, à l'hôpital ou en maison de repos.
- b. Inégalités entre celles et ceux qui sont au chômage, en chômage technique, celles et ceux qui ont pu télétravailler et celles et ceux qui n'ont bénéficié d'aucune indemnité ou d'aucun salaire (certaines catégories de travailleur.euses du secteur de la culture, livreur.euses Deliveroo ou Uber Eats,...)
- c. Inégalités en ce qui concerne les conditions de logement.
- d. Inégalités entre les salariés, les travailleur.euses intérimaires et les indépendants.
- e. Situation particulièrement préoccupante des secteurs en contact direct avec des publics : Culture, Horeca, soins de santé, loisirs, tourisme, transport, hôtellerie et restauration...
- f. Inégalités entre les hommes et les femmes durant le confinement. (Augmentation du travail domestique, soins aux enfants, violences conjugales)
- g. Inégalité entre celles et ceux qui ont été obligés de travailler et les autres : infirmier.ères, médecins, éboueur.euses, livreur.euses, policier.ères, caissier.ères, ...
- h. Inégalités face au coup des soins de santé et des médicaments.
- i. Inégalités entre les personnes isolées et les autres.
- j. Inégalités scolaires entre ceux qui disposent d'un ordinateur, d'une imprimante et ceux qui n'en ont pas ou pas assez pour permettre aux enfants de faire des travaux à distance

3. Comment cette crise **réinterroge-t-elle vos pratiques, vos façons de faire, votre lien avec les habitants, au sein de votre organisation ?**

- a. Des mesures drastiques en matière de distanciation sociale et d'hygiène ont été adoptées par le Conseil d'administration de Peuple et Culture afin de satisfaire aux mesures décrétées par le Conseil national de Sécurité. Cela nous a conduit à réorganiser l'ensemble de nos activités, à réglementer l'accès à nos locaux et à limiter le nombre de personnes pouvant participer, en présentiel, à nos animations et projets. Ces dispositions touchent au cœur même de nos missions qui impliquent le contact avec les habitant.e.s de la Région liégeoise, l'organisation de manifestations « large public » et l'occupation de l'espace public.

- b. Dans le contexte actuel, nous ne savons pas encore dans quelle mesure les publics concernés par nos activités (et qui sont « non contraints ») vont accepter de revenir dans nos locaux.
- c. Notre financement public repose notamment sur une évaluation quantitative (heures d'activités et nombre de participant.e.s) dont les modalités sont fixées par la loi (Décret) : les différents acteurs concernés (Services du gouvernement, représentant.e.s des associations et organismes patronaux) négocient actuellement une adaptation des critères de cette évaluation pour l'année 2020. L'Education permanente fait partie du secteur de la Culture dont certains acteurs/actrices ont été durement touchés durant la crise. Nous sommes inquiets pour notre avenir et nos ressources financières en 2021.
- d. Aux activités en présentiel, il faudra nécessairement adjoindre dans les prochains mois un volet « virtuel » indispensable : visioconférences, formations en ligne (?), ..., ce qui risque de changer aussi en profondeur nos pratiques professionnelles en touchant au cœur même de nos missions qui impliquent le développement de l'action associative, la mise en place de projets aboutissant à des revendications portées dans l'espace public, l'exercice collectif de la citoyenneté,...
- e. Notre travail ne nous a jamais semblé aussi indispensable (et aussi difficile à exercer) qu'aujourd'hui sans doute aussi et surtout en raison des limitations et contraintes qui pèsent sur les droits des citoyens, l'absence de prise en charge de la solidarité par les pouvoirs publics, la sécurité sociale mise à rude épreuve et les inégalités sociales grandissantes que la crise sanitaire révèle.
- f. Quelques activités en ligne ont été organisées pour rendre et donner la parole à des personnes confinées d'une part, analyser et débattre de la crise sanitaire et de ses conséquences d'autres part. Nos formations et accompagnements d'équipe de travail se sont poursuivis en ligne pour répondre à l'urgence de certaines situations. Nos réunions de travail se sont organisées online également
- g. L'avenir des activités proposées avant la crise sanitaire implique une réorganisation interne afin d'espérer pouvoir revoir « notre » public. Il en va de même pour la valorisation des heures pour lesquelles nous sommes à l'heure actuelle reconnus pour le travail que nous effectuons (aspect quantitatif vs qualitatif).
- h. Étant donné l'urgence de la situation, notre action quotidienne au sein de notre association n'a jamais autant eu de sens. Il est nécessaire de pouvoir répondre aux interrogations et indignations du public que nous côtoyons régulièrement face à cette problématique. Collectiviser ces indignations, les traduire en exigences politiques et les porter dans l'espace public est essentiel. Cependant, les mesures sanitaires rendent encore difficile l'organisation de manifestation dans l'espace public et nous ignorons quels comportements adopteront nos participants lorsqu'il s'agira de se le réapproprier.

Donnez un ou deux exemples d'initiatives ou actions mises en place pour répondre aux problématiques rencontrées par les habitants

- Fabrication de masques par des associations, des particuliers et, à Liège, un collectif de femmes sans papier visant à pallier les manques dans les maisons de repos, pour les soignants à domicile, les agents des services publics (facteurs, éboueurs...) :

https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_liege-sans-papiers-elles-confectionnent-des-masques-solidaires?id=10460191

- Des particuliers proposent de faire des courses pour les personnes âgées isolées ou distribuent des colis alimentaires.
- Initiatives de soutien alimentaire et sanitaire pour les sans-abris, les personnes migrantes
- Concerts improvisés au balcon, fresques éphémères dans l'espace public...
- Actions de soutien aux personnels hospitaliers à l'initiative d'artistes,
- ...

4. Au sortir de cette crise, de **quelle Europe** avez-vous envie pour demain ?

Une Europe qui :

- Réfinance et assure la pérennité des services publics, de la sécurité sociale et des fonctions collectives vitales (santé, social, enseignement, culture)
- Réponde enfin par des mesures concrètes à l'urgence climatique
- Assure le respect de la démocratie et des libertés fondamentales, des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux par tous les états membres sans exception.
- Renoue avec les valeurs fondatrices de son projet, à savoir la coopération et la solidarité et sanctionne les gouvernements des Etats qui ne respectent pas la charte européenne.
- Consacre dans ses instances la participation citoyenne
- Développe un véritable programme politique, social et culturel
- Protège les minorités
- Définisse le cadre d'une véritable politique migratoire et régularise tous les sans papier
- Assure la libre circulation de tous les citoyens sur son territoire
- Permette au Parlement européen de bénéficier de l'initiative législative
- Harmonise la fiscalité des Etats pour supprimer la concurrence entre pays.
- Revoit les règles autoritaires imposées par le pacte de stabilité et de croissance
- Limite juridiquement le pouvoir d'influence des lobbies.
- Annule la dette de tous les Etats européens.
- ...